

Présidence du CÉ et direction d'établissement

Une relation essentielle au bon
fonctionnement du CÉ



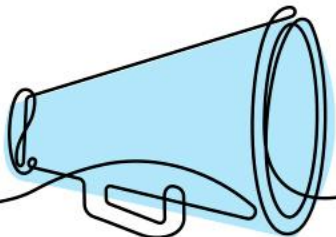
**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec



Sommaire de la présentation

- Informations générales sur le CÉ
- Vice-présidence du CÉ
- Présidence du CÉ
- Direction de l'établissement
- Mises en situation
- Sujets en vrac



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Conseil d'établissement

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Conseil d'établissement

Grands principes

- Décisions prises dans le meilleur intérêt de tous les élèves (art. 64 LIP)
- Séances publiques (art. 68 LIP)
- Les membres n'agissent pas à titre de représentant des intérêts d'un groupe spécifique
- Agis toujours dans le cadre des rôles et responsabilités qui lui sont confiés en vertu de la LIP



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Conseil d'établissement

Grands principes

Résumé des rôles et responsabilités :

- Détermine les grandes orientations (ex. : budget, projet éducatif)
- Entérine tout ce qui touche les sommes qui peuvent être demandées aux parents (ex. : levées de fonds, effets scolaires)
- Donne son accord sur certains aspects pédagogiques (ex. : PPP, grille-matière)

Fonctions et pouvoirs du CÉ



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec



Conseil d'établissement

Devoir des membres

Article 71 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les **limites des fonctions et pouvoirs** qui leur sont conférés, avec **soin, prudence et diligence** comme le ferait en pareilles circonstances une **personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté** et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Vice-présidence du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Rôle du vice-président

Pourquoi avez-vous été invités?

La loi prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président exerce son rôle.

L'absence peut être circonscrite dans le temps ou de plus longue durée.

Le vice-président doit également jouer le rôle de président du CÉ en cas de vacances au poste de président jusqu'à ce que le CÉ procède à l'élection d'un nouveau président.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Présidence du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Qui peut être président?

Deux conditions :

1. Être élu à titre de représentant des parents
(donc non-membre du personnel de l'école)
2. Ne pas être un membre du personnel du Centre de services scolaire
(CSSMI)

Rôle du président

Général

Article 59 de la LIP

Le président du conseil d'établissement veille au bon fonctionnement du conseil, en dirige les séances et voit à leur préparation de concert avec le directeur de l'école.

Le président du conseil d'établissement en est le représentant et, à ce titre, il tient les parents informés des activités du conseil.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle du président

Bon fonctionnement

- Assurer le respect des règles de régie interne
(Bonne pratique: en faire une révision à la première réunion de l'année)
- Collégialité et cohésion entre les membres
- Gestion des comportements des membres du public et des membres du CÉ

Rôle du président

Bon fonctionnement

Si requis :

- Rappel du devoir des membres
- Rappel que les décisions doivent se prendre dans le meilleur intérêt de tous les élèves
- Rappel du respect des fonctions et pouvoirs du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Rôle du président

Bon fonctionnement

Astuce :

- Un président qui encourage les membres de son CÉ à suivre la [formation obligatoire](#) pour les membres des conseils d'établissement s'assure :
 - Un niveau de connaissance de base des sujets de tous les membres
 - Un langage commun lors des discussions (facilite la compréhension)

Rôle du président

Dirige les séances

- Structure de la rencontre (gestion des droits de parole)
- Respect de l'ordre du jour et du temps imparti
- Respect des interventions

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle du président

Voit à la préparation des séances

En collaboration avec le directeur :

- Construction de l'ordre du jour
- Préparation préalable (anticipation des enjeux)

Astuce : Convenir dès le début de l'année du mode de fonctionnement.

Exemple :

Une rencontre en présentiel ou téléphonique deux semaines avant le CÉ.

Les objectifs de cette rencontre :

- Construction de l'ordre du jour
- Préparation préalable (anticipation des enjeux)

Il est important d'instaurer, au début d'année scolaire, un climat de confiance et de collaboration. Pour se faire, des discussions doivent se faire dès le départ sur les rôles et responsabilités de chacun.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle du président

Tenir les parents informés

Les communications de la présidence doivent porter sur les activités du CÉ directement et uniquement.

- Obligation : Rapport annuel du CÉ

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Rapport annuel du CÉ

- [Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement](#)

Depuis l'adoption de ce règlement, les CÉ n'ont plus de latitude concernant le contenu et la forme de leur rapport annuel. Ceux-ci doivent se conformer aux normes édictées et contenir toutes les rubriques énoncées dans le règlement et son annexe.

Rapport annuel du CÉ

Quelles sont les obligations de l'école en lien avec le rapport annuel du CÉ?

- Le contenu doit être approuvé par le CÉ avant sa présentation en AG et conforme aux décisions prises toute l'année;
- La direction et la secrétaire assistent le conseil dans la rédaction du rapport.

Bonne pratique

Remplir le canevas au fur et à mesure que les PV sont adoptés.

Rôle du président

Tenir les parents informés

Bonnes pratiques :

- Mot du président dans le bulletin mensuel, s'il y a lieu.
- Informations disponibles sur le site Web de l'école :
Aide-mémoire « [Quels documents déposer dans la page du CÉ du site Web?](#) »

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Rôle du président

Tenir les parents informés

ATTENTION :

- Le président n'est pas le porte-parole de l'école, mais du CÉ
- Le CÉ parle par résolution seulement (donc ne peut pas aller au-delà de ce qui est indiqué dans les procès-verbaux)

*Centre
de services scolaire
des Mille-Îles*

Québec 

Rôle du président

Quant à l'assemblée générale des parents

- Déterminer avec la direction (idéalement avec tout le CÉ en juin précédent), la date de l'assemblée générale des parents en début d'année;
- Élaboration de l'ordre du jour avec la direction de l'école (peu de créativité, possible toutefois) - [modèle existant](#) (lien privé);
- Présider l'assemblée générale de parent (un autre parent peut aussi le faire), à défaut la direction le fera;
- Faire état du rapport annuel.

Par le président / un autre membre du CÉ (ou la direction) :

- Parler du rôle des membres parents sur le CÉ;
- Parler du rôle du comité de parents.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Rôle du président

Aparté sur les rôles

Présider

- Caractère formel
- Applique la procédure
- Encadre les débats
- S'assure que les interventions se déroulent dans le respect

Animer

- Caractère informel
- Gère les droits de paroles
- Suscite la participation et relance les discussions, au besoin

Présenter

- Traite d'un sujet précis et déterminé
- Séquence généralement prévue d'avance
- Peut s'accompagner d'un support visuel

Direction d'établissement

*Centre
de services scolaire
des Mille-Îles*

Québec 

Rôle de la direction

Général

Article 46 de la LIP

Le directeur de l'école participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote.

1988, c. 84, a. 46; 1997, c. 96, a. 13.

À retenir :

- Le directeur a un statut particulier.
Il n'est pas membre du CÉ, mais il peut y participer, au même titre que les membres, sauf pour ce qui est du vote.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

Général

Article 96.12 de la LIP

Sous l'autorité du directeur général du centre de services scolaire, le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.

Il assure la direction pédagogique et administrative de l'école et s'assure de l'application des décisions du conseil d'établissement et des autres dispositions qui régissent l'école.

[...]

À retenir :

- Grande distinction : La direction d'établissement n'est pas l'employée du CÉ contrairement à un DG par rapport à son CA.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

En lien avec le CÉ

Article 96.13 de la LIP

96.13. Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin:

1° il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;

1.1° *(paragraphe abrogé);*

1.2° il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

2° il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;

2.1° il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;

2.2° il transmet aux parents tout document que le conseil d'établissement leur adresse;

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

En lien avec le CÉ

Article 96.13 de la LIP (suite)

- 3° il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite éducative;
- 4° il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15.

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

1997, c. 96, a. 13; 2002, c. 63, a. 11; 2012, c. 19, a. 12; 2016, c. 26, a. 9; 2020, c. 1, a. 31.

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Rôle de la direction

En lien avec le CÉ

À retenir :

La direction travaille plusieurs dossiers avec, notamment, l'équipe-école en prévision de leur présentation au CÉ.

Le directeur a la responsabilité de mettre en œuvre les décisions du CÉ.
Il tient également le registre dans lequel sont consignés les procès-verbaux.
(art. 69 LIP)

**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec 

Questions quiz

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

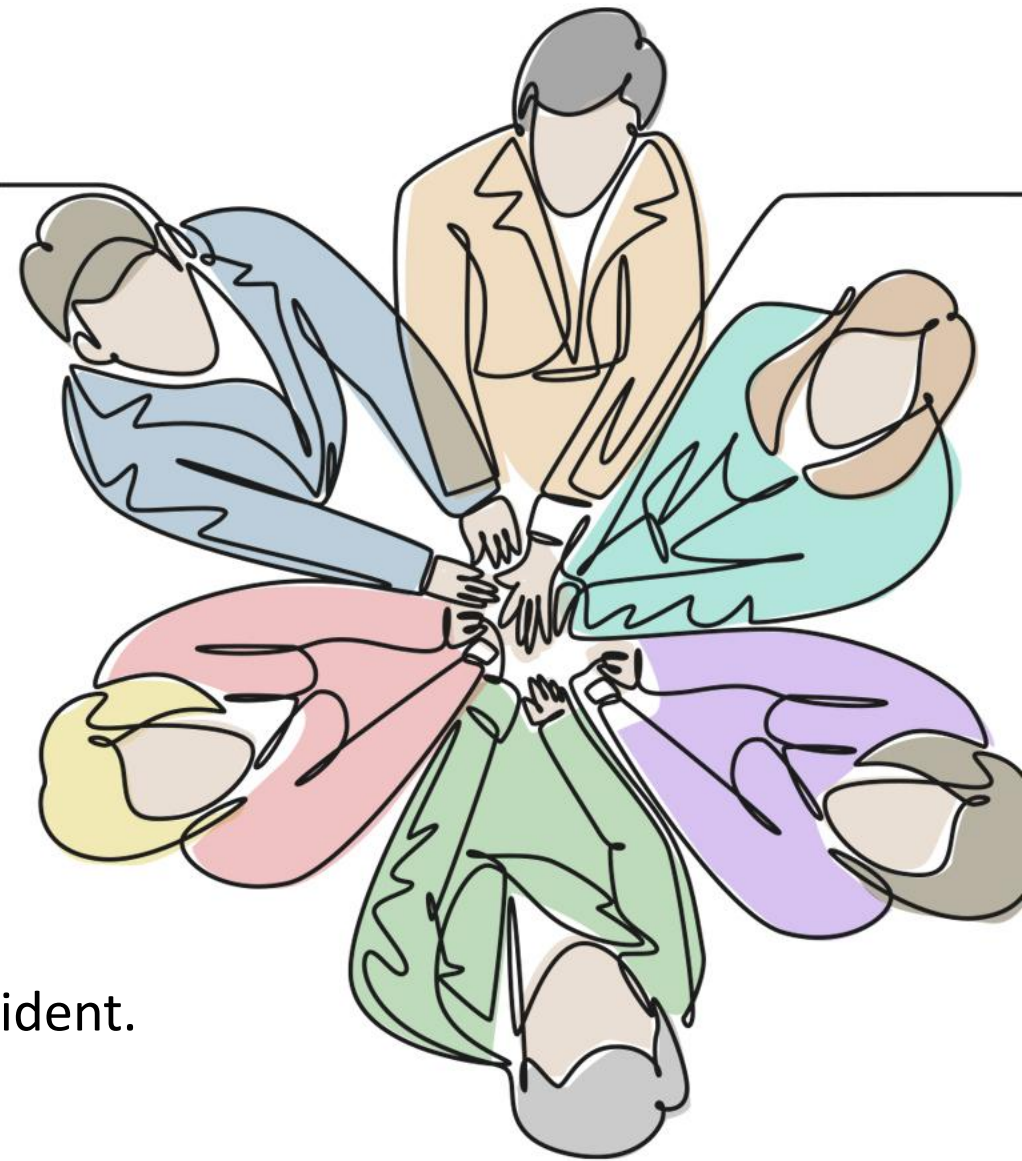
Québec 

Qui peut convoquer et présider le début de la première réunion du conseil d'établissement?

- Le président sortant, s'il est toujours membre du CÉ (art. 53, 54 et 58 LIP)
- La direction de l'école (art. 57 LIP)

Attention :

La première décision du premier CÉ de l'année, après l'adoption de l'ordre du jour, doit être l'élection du président.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

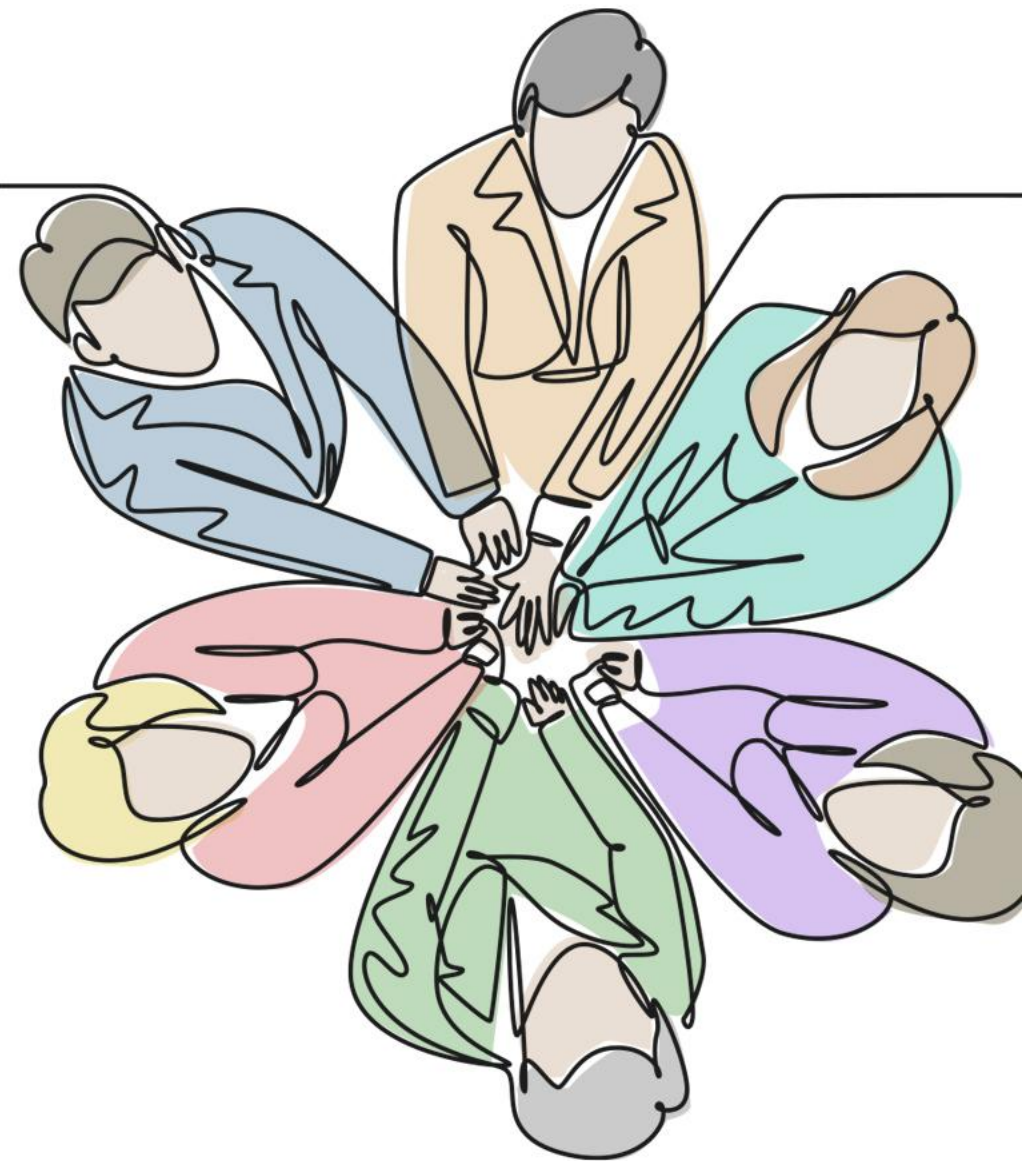
Québec



Qu'arrive-t-il si le président du CÉ est engagé 7 heures par semaine pour faire de la surveillance à l'heure du dîner dans une autre école du CSSMI?

- Le président perd alors une des deux qualités pour être président
- Il doit démissionner de son rôle de président; il peut toutefois demeurer membre du CÉ
- Le vice-président le remplace jusqu'à l'élection d'un nouveau président

Note : S'il devient membre du personnel de votre école, alors il doit également démissionner à titre de membre parent du CÉ.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

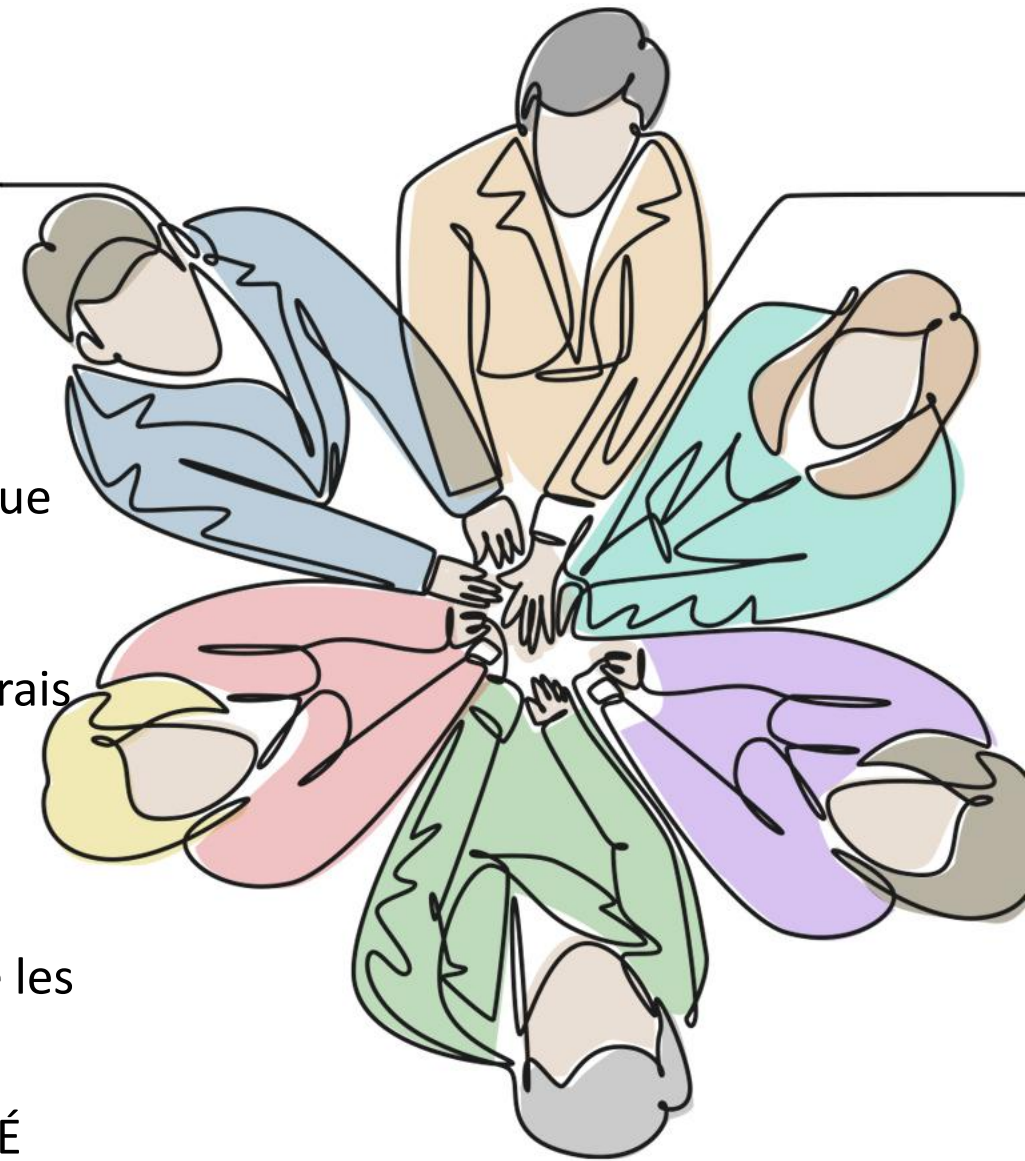
Québec



Vous êtes qu'à la mi-décembre et vous commencez déjà à observer une diminution des présences au CÉ. Que devez-vous faire à titre de président?

Explorer quelques pistes de réflexion :

1. Comprendre par quoi sont causés les enjeux d'absentéisme que vous avez observés et tentez d'y remédier;
Ex. : gardiennage
 - Les frais de fonctionnement du CÉ peuvent assumer les frais de gardiennage;
 - Vous pouvez favoriser la tenue de certaines séances à distance.
2. Réexpliquer le mandat du CÉ et pourquoi il est important que les parents s'y investissent (faire du sens);
3. Nommer qu'à défaut d'assister à 3 séances consécutives du CÉ sans motif valable, leur mandat prendra fin à la fin de la séance suivante. (art. 54.1 LIP)



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec



Participation au CÉ

Pouvez-vous offrir légalement de tenir des séances à distances? Si oui, y a-t-il des formalités particulières à remplir?

- **Oui, la participation à distance est maintenant prévue à l'article 68.1 de la LIP.**

Bonne pratique

Déterminer les séances qui se tiendront à distance en fonction des ordres du jour contenant moins de sujets nécessitant de longues discussions entre les membres.





Participation au CÉ

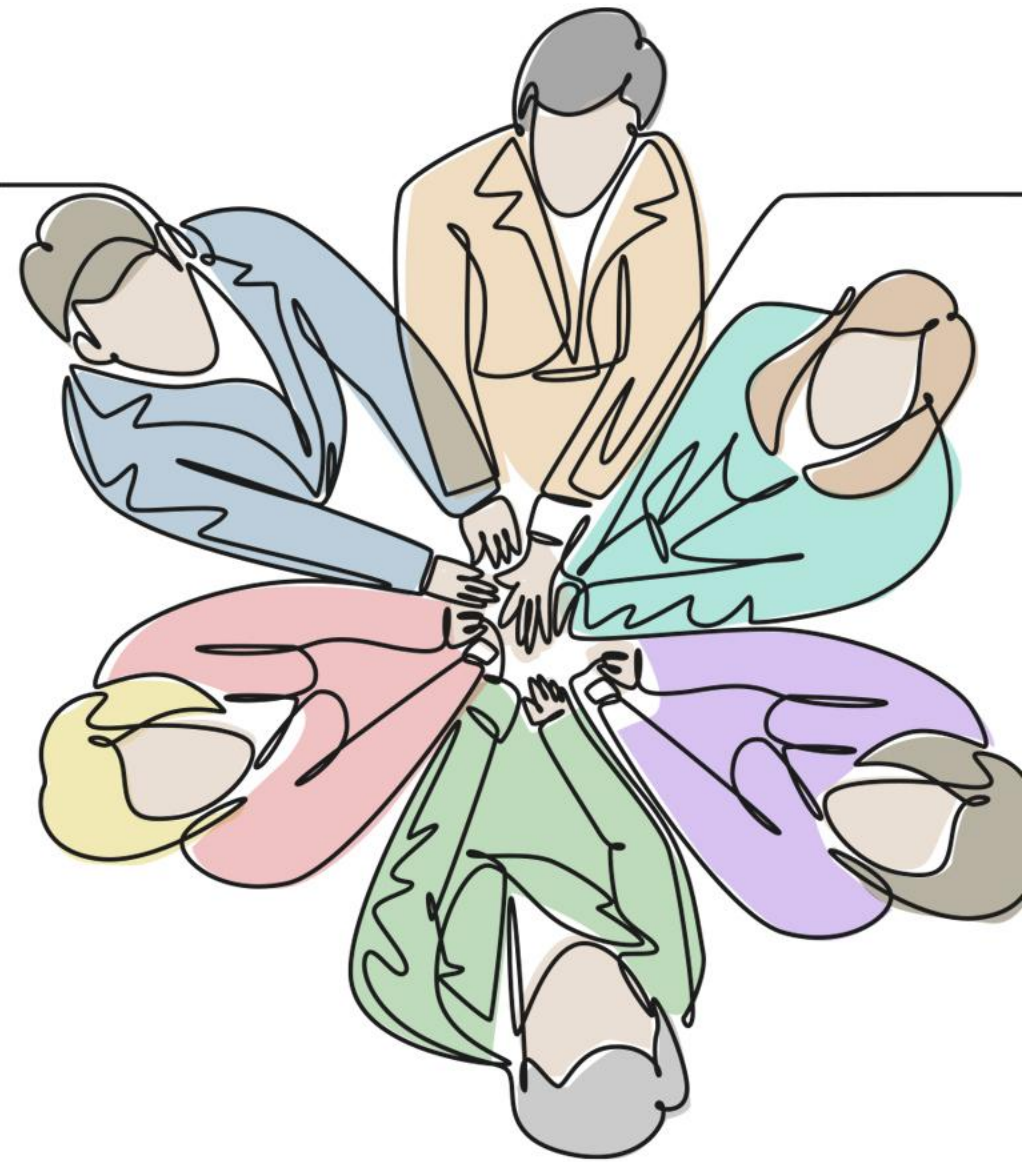
Pouvez-vous offrir légalement tenir des séances à distances?
Si oui, y a-t-il des formalités particulières à remplir?

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le moyen technologique choisi doit permettre aux membres qui participent de communiquer immédiatement entre eux (les règles de régie interne peuvent en disposer autrement);
- Au moins un membre du CÉ ou le directeur doit être physiquement présent au lieu prévu de la séance (généralement l'école);
- Le lieu de la séance doit également être équipé du moyen technologique permettant aux membres de communiquer immédiatement entre eux (responsabilité de la direction).

Le conseil d'établissement peut-il faire une résolution autorisant le président du CÉ à approuver les sorties à l'extérieur de l'école entre les rencontres?

- Non
- Le président n'a pas de fonction décisionnelle en vertu de la LIP
- Les seuls mandats que le CÉ peut donner au président directement sont ceux de le représenter à titre de porte-parole du CÉ



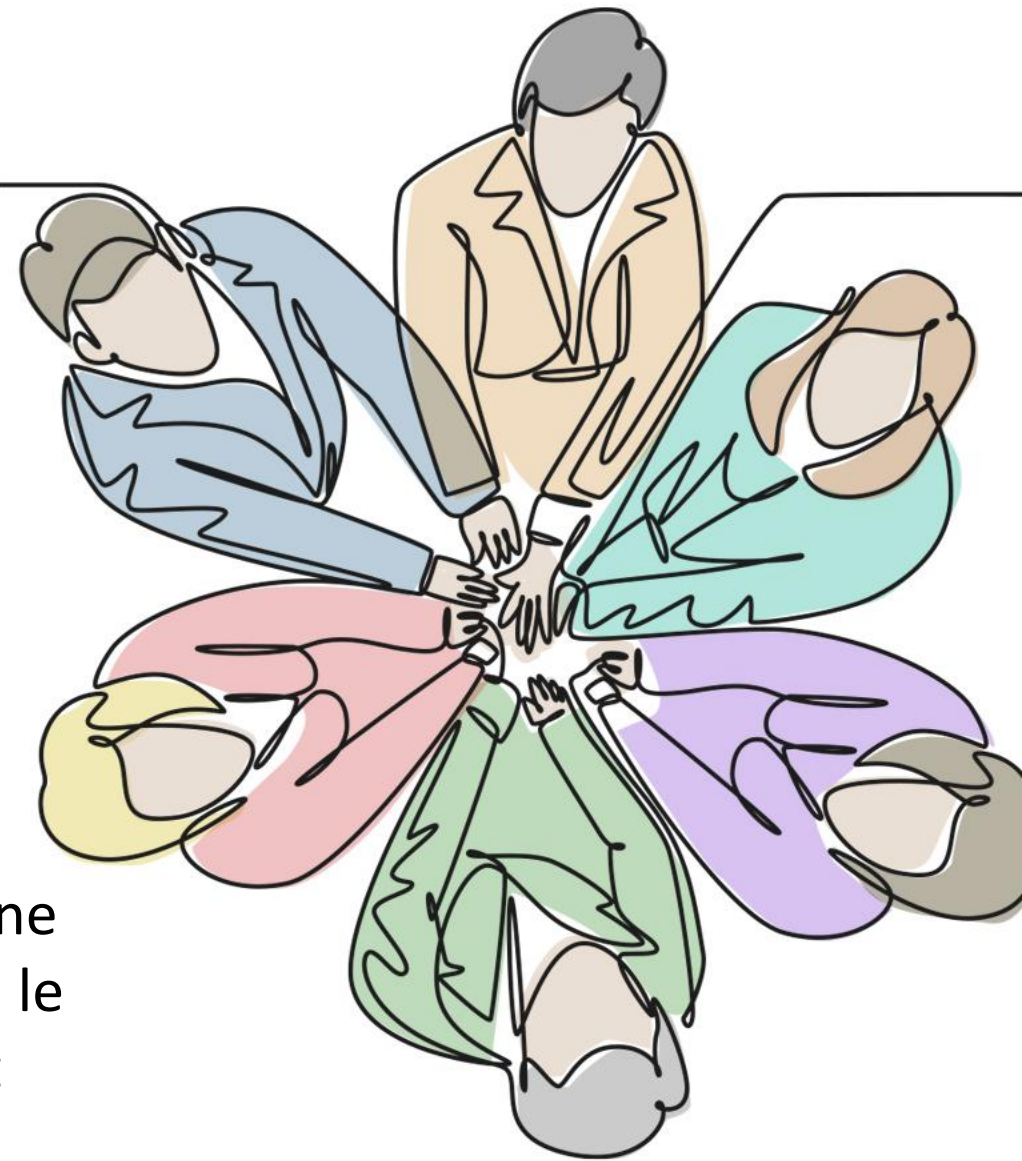
Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Est-ce que le président peut représenter l'école pour discuter d'un projet de parc-école avec la Ville?

- Non
- Le président est le porte-parole du conseil d'établissement et non de l'école elle-même ou du CSS
- Il pourrait toutefois être invité à participer à une rencontre sur un projet spécifique pour lequel le CÉ a adopté une résolution (donc directement relié aux fonctions et pouvoirs de celui-ci)



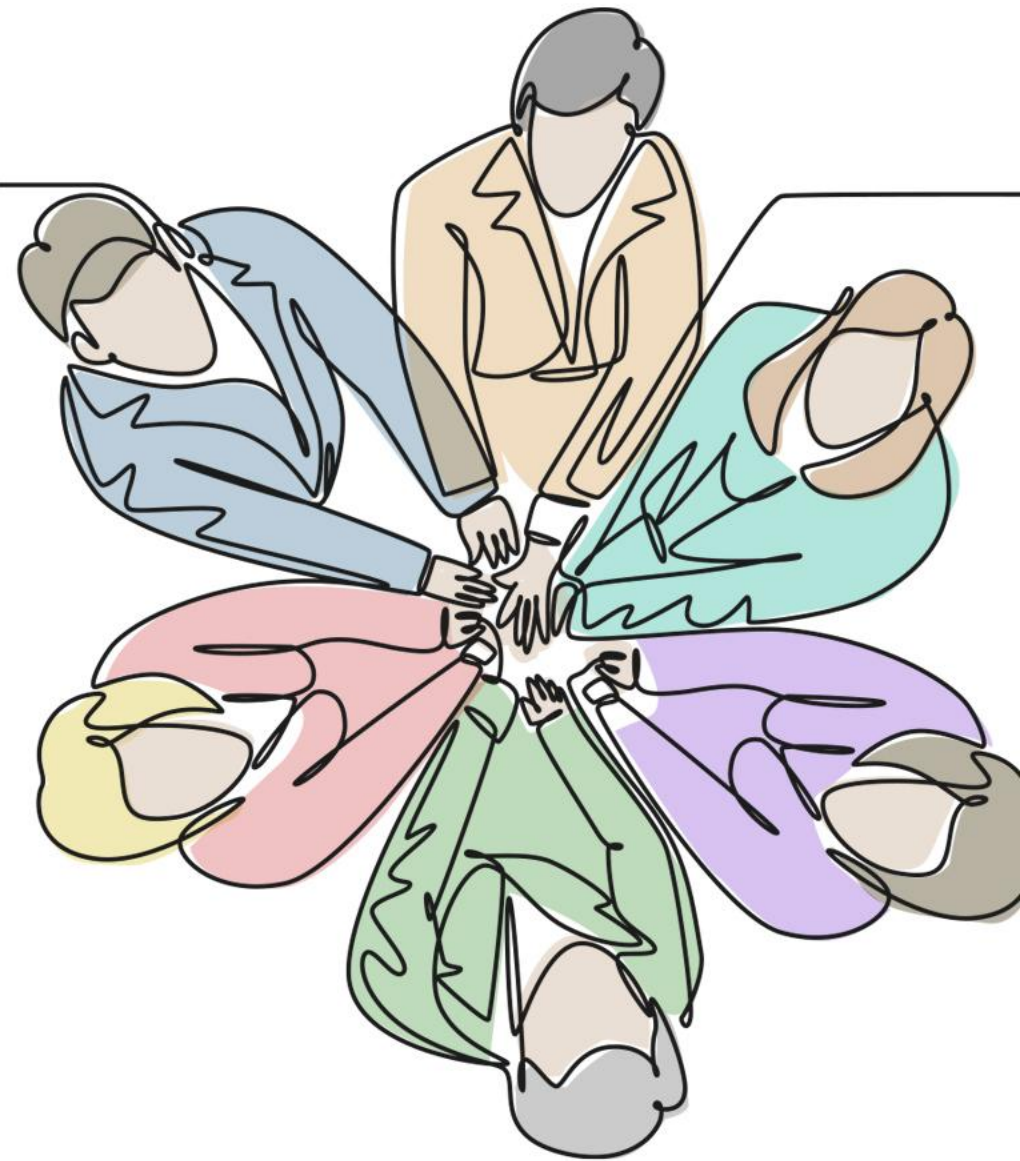
Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Afin de tenir informés les parents de l'école, le président du CÉ peut-il convoquer seul les parents à une rencontre?

- Le président du CÉ doit agir dans les limites des fonctions qui lui sont dévolues
- Son rôle s'inscrit en partenariat avec le rôle de la direction d'école et ne peut s'exercer de manière indépendante



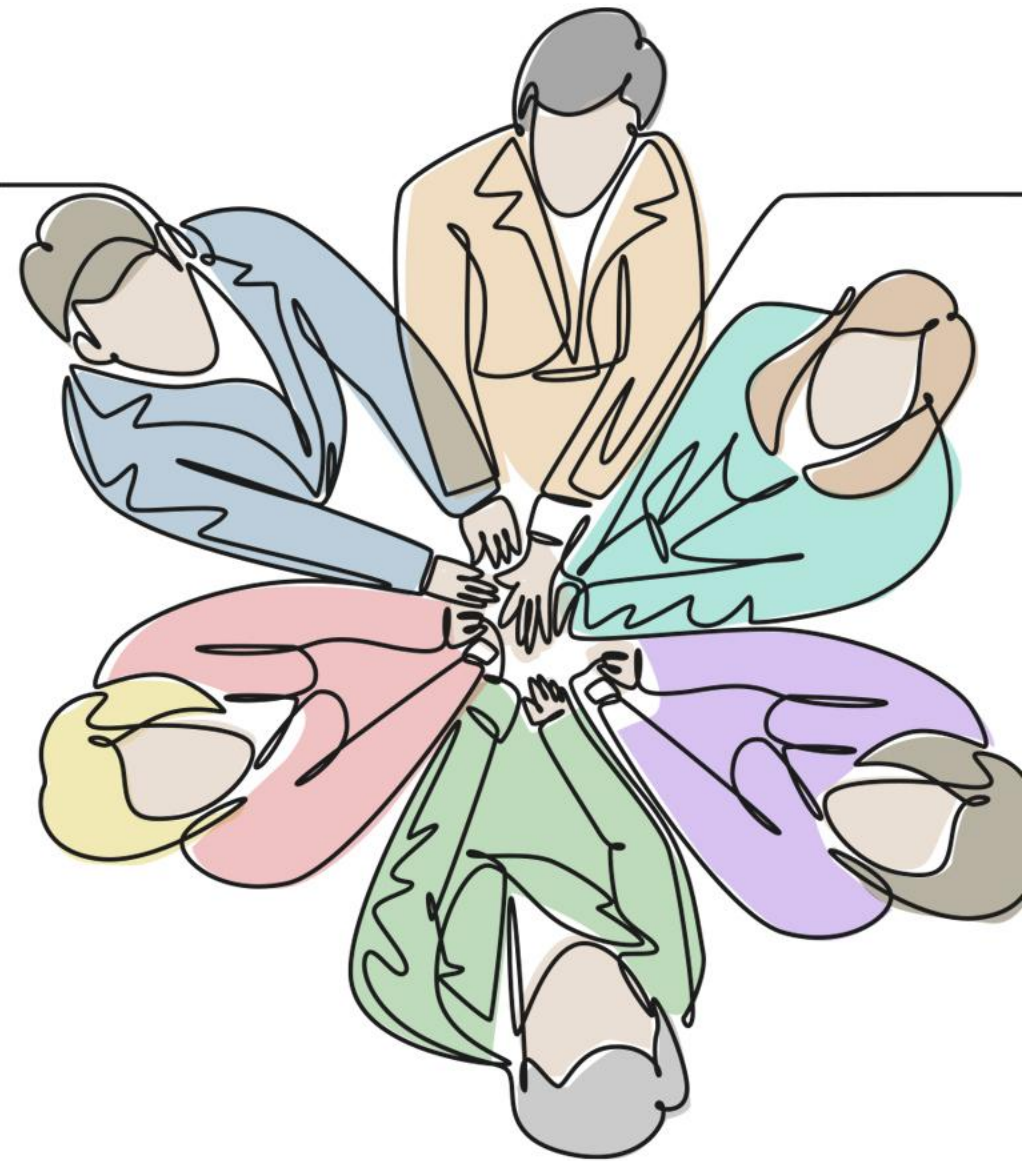
Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Un membre du conseil d'établissement souhaite aborder l'absence de suivi de la part de la direction concernant une demande d'activité parascolaire ayant été formulée par le CÉ il y a deux séances. Comment le président devrait-il intervenir?

- Si le président en est informé avant la séance, il est souhaitable d'en aviser la direction lors de la rencontre préparatoire afin que celle-ci puisse faire une réponse la plus complète possible
- Le président doit s'assurer que l'intervention est faite avec respect concernant la direction



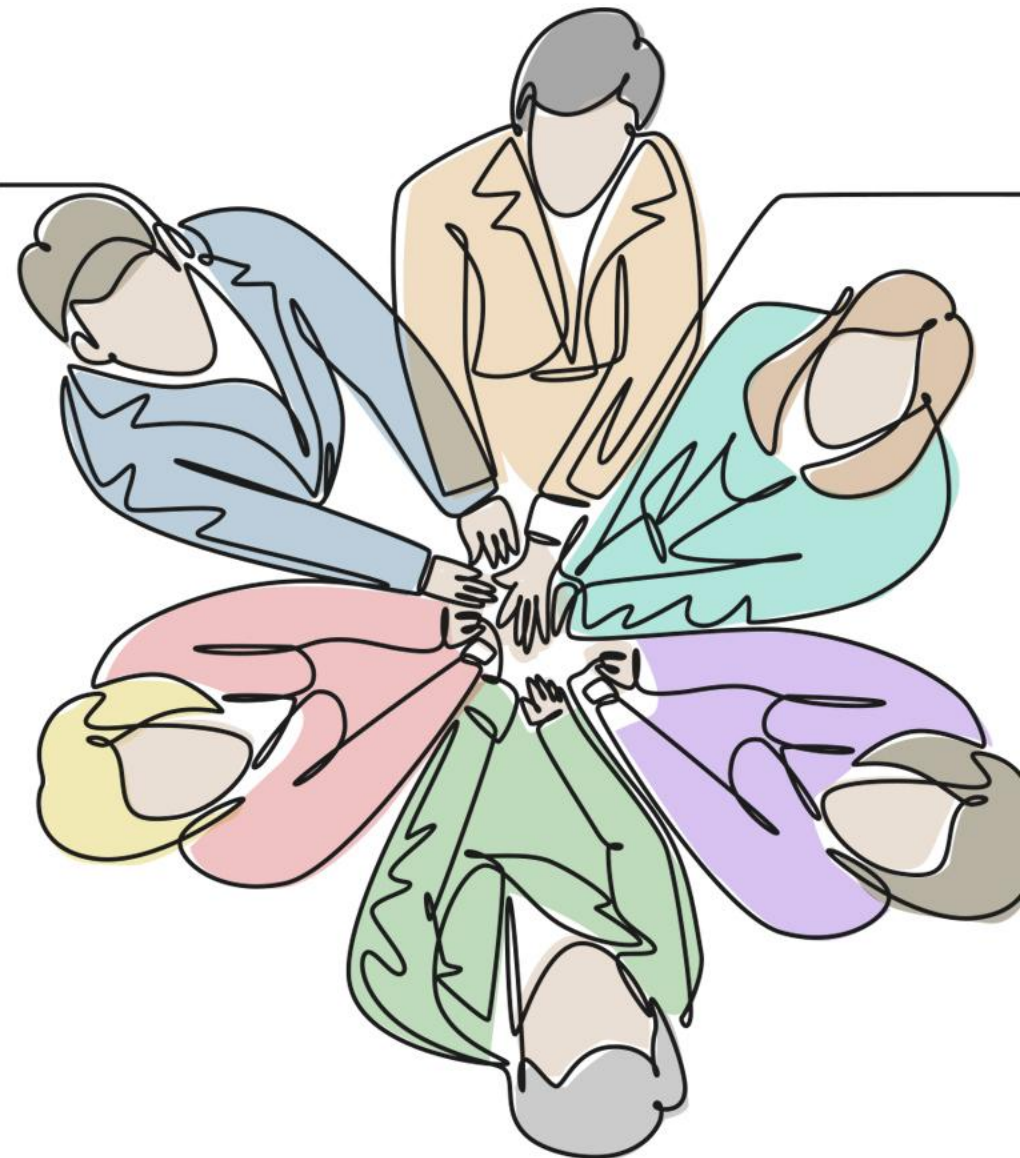
Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Un parent se présente à la parole au public afin de critiquer l'absence de suivi de la part de la direction concernant le dossier de son enfant. Comment le président et la direction devraient-ils intervenir?

- Si le président en est informé avant la séance, il est souhaitable d'en aviser la direction lors de la rencontre préparatoire afin que celui-ci communique avec le parent avant la séance
- Si cela se produit séance tenante, il est important que le président intervienne sans délai auprès du parent pour l'informer que cela n'entre pas dans les fonctions et pouvoirs du CÉ. Il doit inviter le parent à communiquer directement avec la direction
- Advenant que le parent refuse de parler avec la direction, le rôle du président est de le référer au [processus de traitement des plaintes](#).



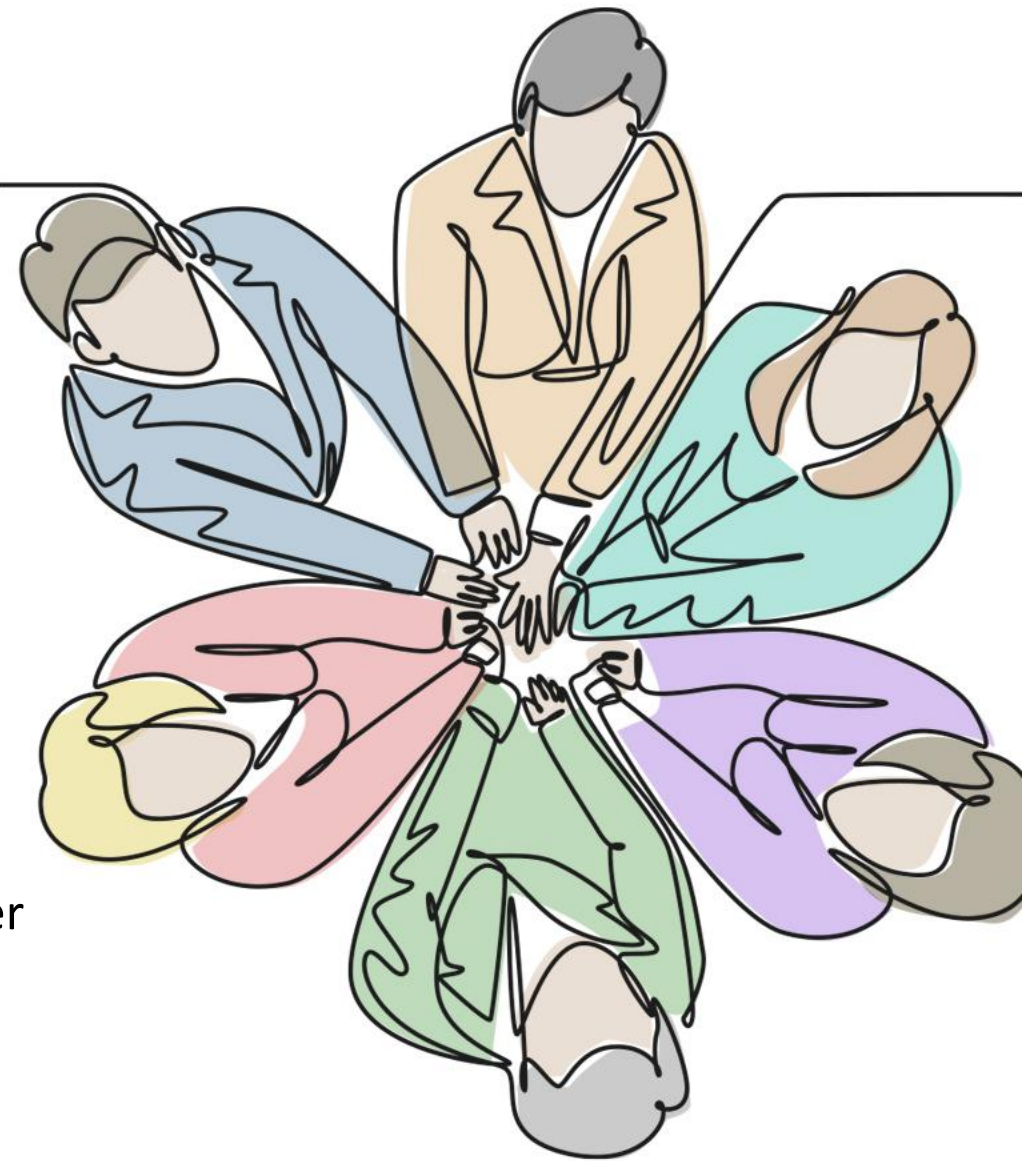
Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Les membres du CÉ débattent concernant une consultation du CSSMI. Après plus de deux heures de rencontre, il reste encore plusieurs points à l'ordre du jour. Comment réagissez-vous à titre de direction et de président?

- Prendre le pouls des membres (niveau de fatigue, ouverture aux autres idées, etc.)
- Évaluer la possibilité de remettre des points ou de convoquer une nouvelle séance de manière rapprochée
- Discussion entre le président et la direction pour s'assurer de respecter les échéanciers tout en ayant un débat sain
- Consulter les règles de régie interne sur la prolongation des débats au besoin



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec

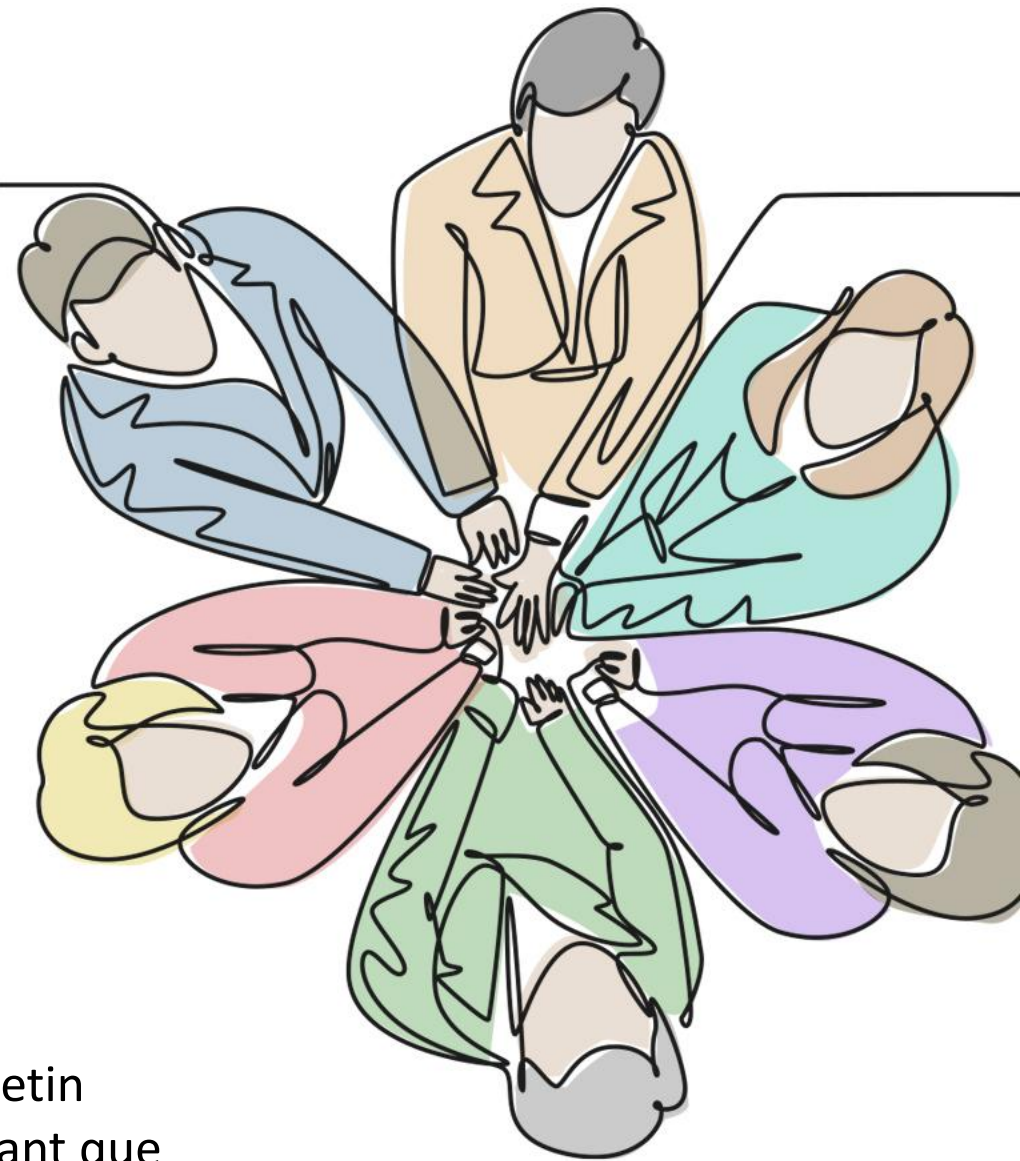


Les parents membres du CÉ souhaitent consulter les parents de l'école sur la possibilité de démarrer une concentration en arts l'an prochain. Comment et par qui devrait-on informer les parents?

Il est important que lorsque les parents du CÉ énoncent leur désir de consultation, ils se prononcent également sur les éléments suivants :

- La question posée;
- Le moyen technologique utilisé;
- Le suivi et l'analyse des résultats.

Par la suite, le président peut annoncer cette consultation directement dans son mot aux parents (exemple : dans le bulletin mensuel) ou par une communication de la direction en précisant que c'est à la demande des parents du CÉ.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

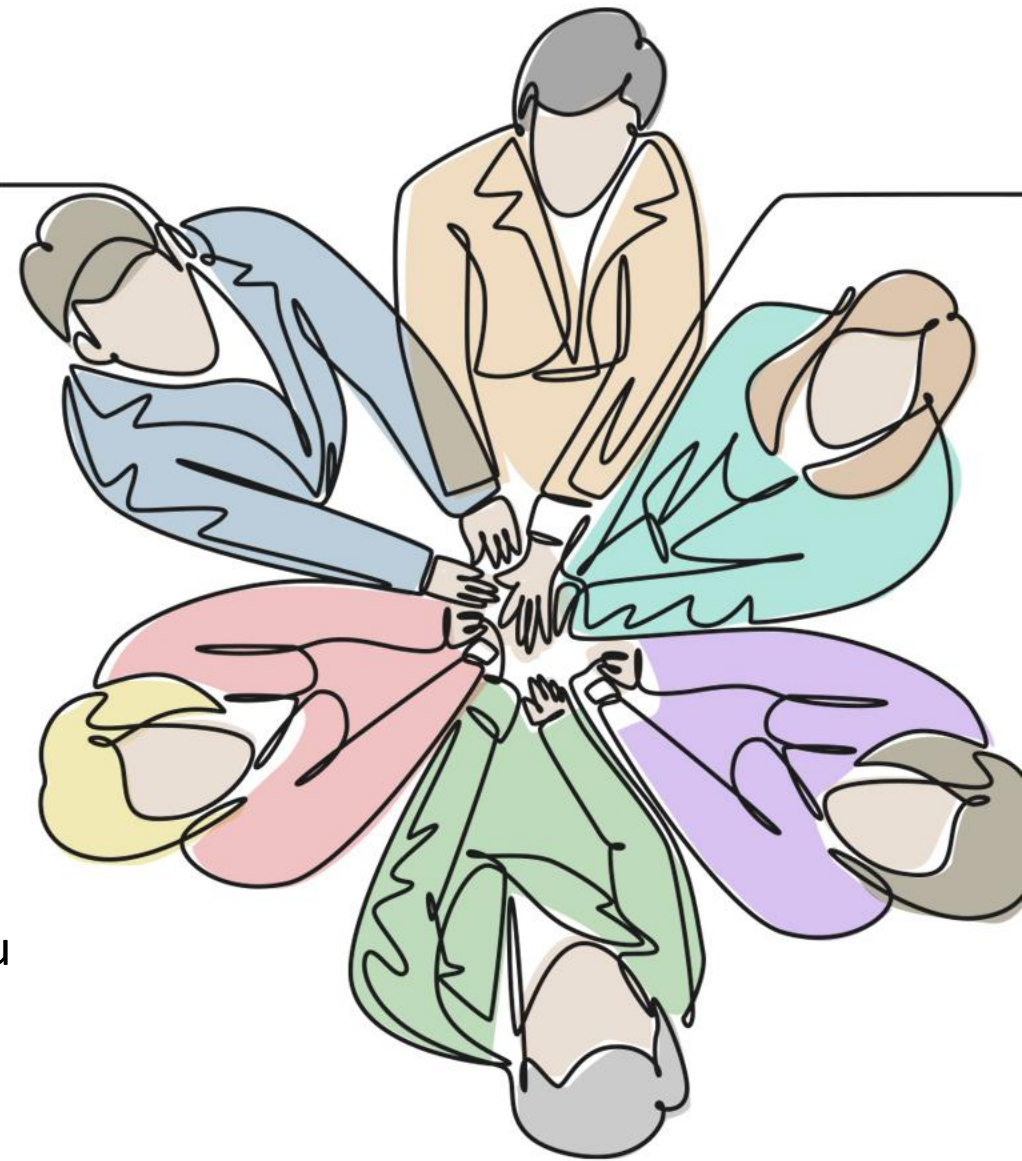
Québec



Les parents membres du CÉ souhaitent consulter les parents de l'école sur la possibilité de démarrer une concentration en arts l'an prochain. Comment et par qui devrait-on informer les parents? (suite)

Quelques idées :

- Se servir des données probantes en éducation;
- Consulter les orientations du CSS;
- Utiliser la consultation des élèves prévues à l'article 89.2 pour avoir des informations sur les désirs et besoins des élèves;
- Sonder les parents de l'école (cela peut se faire via les parents du CÉ – art. 89.1 LIP ou non).



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec



Sujets en vrac :

- Frais facturés aux parents
- OPP
- Campagne de financement
- Fonds à destination spéciale
- Budget de l'école

Processus de consultation - Frais facturés aux parents

Quels sont les encadrements pertinents dans ce dossier?



- Les articles 1, 3, 7, 75.0.1 et 77.1 de la [Loi sur l'instruction publique](#);
- [Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées](#);

- Politique et écrit de gestion relatifs aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents ([SEJ-08](#) et [SEJ-24](#));

RAPPEL : La LIP prévoit un rôle spécifique de vigie de la part du CSS envers ses écoles dans le cadre de ce dossier. (art. 212.2 LIP)

- Principes d'encadrement du coût des documents ([modèle CSSMI](#)).





Processus de consultation - Frais facturés aux parents

Votre rôle à titre de président

- Travailler en collaboration avec la direction afin de maintenir un climat respectueux. (Il est du devoir du président de veiller au bon fonctionnement du CÉ et de diriger les séances)
- Procéder à un rappel des rôles et responsabilités de chacun. Pour ce faire :
 - Site Web du MEQ - [Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs](#) et [fiche sur la gratuité scolaire et les contributions financières pouvant être exigées](#)
 - CSSMI - [Tableau des fonctions et pouvoirs du CÉ](#)



Organisme de participation des parents

Distinction entre le rôle du CÉ et celui de l'OPP



Le rôle d'un organisme de participation des parents est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite éducative de leur enfant. (art. 96 LIP)

Il est donc possible qu'à titre de président vous deviez recadrer et rappeler la distinction des rôles notamment en lien avec les campagnes de financement.

Outils permettant de bien circonscrire les rôles :

- Lien vers [tableau CÉ-OPP-Fondation](#) (lien privé)
- [CSS Marie-Victorin - tableau](#)



Campagne de financement

Quel est le rôle du CÉ quant aux campagnes de financement?

Il appartient au CÉ de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, leg, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne désirant soutenir les activités de l'école. (art. 94 LIP)



Par conséquent, lui seul peut décider de la tenue d'une campagne de financement et celle-ci ne doit pas être incompatible avec la mission de l'école.

Tous les fonds de la campagne de financement doivent être déposés dans le [fonds à destination spéciale](#).

- Voir l'écrit de gestion sur la publicité, les commandites, dons et autres sources de financement ([SGC-31](#))

Gestion des fonds à destination spéciale

À quoi sert le fonds?

Ce fonds sert à financer des activités éducatives et extrascolaires qui sortent du cadre normal du programme scolaire. Il revient au CÉ de décider de l'utilisation des sommes versées dans ce fonds. Il peut servir par exemple à :

- l'embellissement de la cour d'école;
- l'organisation de fêtes pour les élèves;
- la location de salles pour des spectacles avec des groupes d'élèves;
- la construction de serres, de potagers et de bacs à légumes;
- un voyage de fin d'année;
- l'achat de ballons pour des équipes sportives le midi ou après les classes;
- l'achat de matériel complémentaire pour des activités faisant partie du projet éducatif de l'école;
- l'achat de matériel pour les clubs scolaire (ex. : matériel de bases pour le club d'échecs);
- etc.



Gestion des fonds à destination spéciale

Qui assure la surveillance du fonds?

L'administration de ce fonds est soumise à la surveillance du CÉ; le CSS doit tenir pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations s'y rapportant.

Le CSS doit, à la demande du CÉ, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.





Gestion des fonds à destination spéciale

Conseils pratiques

Les résolutions sont nécessaires dans les situations suivantes :

- Ouverture d'un fonds;
- Autoriser l'utilisation de toute somme en provenance du fonds;
- Faire une campagne de financement.



Budget de l'école

Il fait partie des rôles et fonction du CÉ d'adopter le budget de l'école (art. 95 LIP), il est donc normal de s'assurer d'avoir tous les éléments essentiels en vue de l'adoption de celui-ci.

À titre de président, vous devez être gardien des rôles et responsabilités dévolus à chacun (la direction est le leader administratif de l'école - LIP).

Astuce :

Déterminer à l'avance, d'un ou deux moments dans l'année pour le suivi (de façon macro) du budget afin d'être mieux préparé à l'adoption du prochain budget. Toutefois, cela ne doit pas devenir une reddition de comptes, ni un sujet qui prendrait trop de place au détriment des autres sujets à couvrir lors des rencontres.



Budget de l'école

Comment le CÉ peut-il être informé de la situation budgétaire du service de garde?

Il est normal que les parents questionnent plus particulièrement le budget du service de garde puisqu'il s'agit d'un service autofinancé pour lequel le CÉ doit se prononcer sur la contribution financière que les parents-utilisateurs sporadiques doivent verser.

ABC		
Surplus (Deficit) au Service de garde au 30 juin 2024		
Revenus	-	\$
Allocations	-	\$
Revenus des parents	-	\$
Dépenses	-	\$
Salaires (incluant contribution de l'employeur)	-	\$
Autres dépenses salariales et non salariales - Imputations internes (conciergerie, TES, PEH, etc.)	-	\$
Autres (matériel, papeterie, frais de gestion, etc)	-	\$
Surplus au 30 juin 2024	-	\$

Outils disponibles

*Centre
de services scolaire
des Mille-Îles*

Québec 

Outils disponibles

Site Internet du CSSMI – Section conseil d'établissement – [Boîte à outils](#)

- Fonctions et pouvoirs du CÉ
- Modèle de règles de régie interne
- Guide de rédaction d'un procès-verbal
- Canevas – rapport annuel
- Calendrier de planification
- Exemples d'ordre du jour

Formation obligatoire des membres du CÉ :

[Webinaire sur la collaboration entre la présidence et la direction](#)



**Centre
de services scolaire
des Mille-Îles**

Québec





Merci !

*Centre
de services scolaire
des Mille-Îles*

Québec 